



**DELIBERATION**  
**présentée lors de l'Assemblée Générale électronique de la CCI Haute-Savoie,**  
**le 18 Juin 2020**

**« Désignation du Commissaire aux Comptes et Commissaire aux Comptes suppléant »**

Conformément à l'article L.712-6 du Code de Commerce, « *les établissements du réseau sont tenus de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1, qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par les dispositions des livres II et VIII sous réserve des règles qui leur sont propres. Les commissaires aux comptes désignés dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Président (...)* »

Conformément à l'article 71 du règlement intérieur actuellement en vigueur au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie, il appartient à l'Assemblée Générale de désigner pour six exercices le ou les commissaires aux comptes selon une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable dans le respect des règles des marchés publics.

Pour mémoire, le commissaire aux comptes est convoqué à toutes les assemblées générales et présente à l'assemblée générale son rapport sur les comptes adoptant le budget exécuté de la chambre.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée sous la forme d'un appel d'offres, dans le cadre de cette procédure, 5 entreprises ont déposé une offre.

Le Président propose en conséquence à l'Assemblée Générale de désigner :

- La société EUREX : Commissaire aux Comptes
- Monsieur Alexandre BOUTARIN : Commissaire aux Comptes suppléant.

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

.../...

## Délibération

*VU le Code de Commerce, notamment son article L712-6 ;*

*VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, notamment son article 71 ;*

*VU la proposition émise par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie ;*

*VU l'exposé qui précède*

*La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie*

### **DECIDE**

- *De désigner pour les exercices 2021 à 2026 :*
  - *La société EUREX en tant que Commissaire aux Comptes*
  - *Monsieur Alexandre BOUTARIN en tant que Commissaire aux Comptes suppléant*
- *D'autoriser et donner mandat au Président de la CCIT de Haute-Savoie pour accomplir toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à ce qui précède ».*

---

### Résultat du vote

*Quorum : 19*

*Nombre de membres : 38*

*Nombre de membres en exercice : 38*

*Nombre de membre présents : 19*

*BUCHHOLZER Jean-François, CECCON Christophe, COLLARD-FITTE DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FRANQUET Evelyne, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LAVILLA Dominique, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, POCHARD Olivier, SADOUX Richard.*

*Nombre de voix pour : 19*

*Nombre de voix contre : 0*

*Nombre d'absentions : 0*

*Nombre de refus de vote : 0*

*Le Secrétaire*  
Thierry DETURCHE

-----  
*Le Président*  
Guy METRAL

